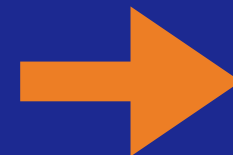


SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SUR LE GUICHET UNIQUE

GUIDE PRATIQUE

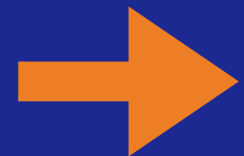
LV LEGALVISION



AVANT-PROPOS

Toutes les démarches effectuées sur la plateforme du Guichet unique doivent être signées électroniquement. Cependant, le niveau de signature électronique requis varie en fonction de la nature de la procédure, conformément à la réglementation européenne.

Dans ce guide pratique, nous répondons à plusieurs interrogations : quelles sont les exigences du Guichet unique en matière de signature électronique ? Quelles sont les solutions et les plateformes disponibles pour signer électroniquement sur le Guichet unique ? Quelles sont les astuces à connaître pour gagner du temps et éviter les rejets ?



SOMMAIRE

Jesignexpert, Certisign, DocuSign et Yousign p. 4

France Connect + et l'identité numérique p. 7

Les spécificités de la clé Certigrefe p. 14

Les questions de notre groupe d'entraide p. 19

LES SOLUTIONS DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ALTERNATIVES

Jesignexpert, Certisign, DocuSign et Yousign.



Jesignexpert, Certisign, DocuSign et Yousign

Est-il possible d'utiliser un document signé électroniquement via Jesignexpert, DocuSign et Yousign sur le Guichet unique ?

Non, cela est impossible dans le sens où Jesignexpert, DocuSign et Yousign sont des services de signature électronique sans certificat rattaché.

Jesignexpert, Certisign, DocuSign et Yousign

Comment signer avec Certisign sur le Guichet unique ?

Vous ne pouvez pas signer électroniquement avec Certisign sur le Guichet unique. En effet, Certisign est lié à Infogreffe et ne fonctionne pas avec le Guichet unique.

FRANCE CONNECT + ET L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

**Identité personnelle/professionnelle,
signature des dépôts, et bien plus encore.**



Tout connaître sur France Connect + et l'identité numérique

**Est-il possible de créer une identité numérique à la fois
pour un usage personnel et professionnel ?**

Pour réussir à réaliser cela, il faudrait disposer de deux appareils mobiles distincts. Si vous possédez un téléphone mobile personnel et un téléphone mobile professionnel, vous pouvez utiliser ce dernier pour l'identité professionnelle. En revanche, si vous n'avez qu'un seul appareil à votre disposition, vous devrez utiliser votre adresse personnelle. Dans tous les cas, il sera nécessaire d'utiliser votre carte d'identité pour les deux types d'identités.*

* FRANCE CONNECT + & L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE



ATTENTION : n'oubliez pas que c'est votre identité numérique qui est en jeu. Par conséquent, si vous souhaitez envoyer un courrier recommandé ultérieurement et si vous n'avez qu'un seul numéro de téléphone, vous devrez utiliser votre ordinateur professionnel (dans le cas d'une utilisation de l'adresse professionnelle).

Tout connaître sur France Connect + et l'identité numérique

Quelle méthode utilisez-vous pour permettre à vos collaborateurs de signer les dépôts avec leur compte personnel France Connect, alors que le pouvoir de signature est spécifique à votre entreprise ?

Il est nécessaire que le pouvoir soit établi au nom du mandataire et de la personne qui signe le document de synthèse. Cela peut être réalisé avec France Connect + ou avec un autre outil de signature électronique agréé. Lorsque vous êtes identifié avec votre adresse personnelle, il est donc nécessaire d'ajouter le pouvoir de l'entreprise, ainsi que le pouvoir du signataire en tant que détenteur du compte INPI. Pour l'anecdote, un greffe a demandé le contrat de travail d'une collaboratrice de LegalVision pour vérifier si son pouvoir était réellement lié à notre entreprise.

Tout connaître sur France Connect + et l'identité numérique

Si nous utilisons notre adresse professionnelle sur l'identité numérique de La Poste, recevrons-nous les notifications relatives aux formalités sur notre adresse personnelle ou sur le compte INPI du cabinet ?

Vous recevrez vos notifications sur votre compte INPI, donc sur votre adresse personnelle.

Tout connaître sur France Connect + et l'identité numérique

Est-ce que les particuliers ont la possibilité d'utiliser France Connect + de manière autonome ?

Oui, le Guichet unique ne s'adresse pas uniquement aux professionnels. Il est également accessible aux **dirigeants** qui ont la possibilité de s'identifier avec France Connect + et d'effectuer eux-mêmes les dépôts.

Tout connaître sur France Connect + et l'identité numérique

**Si nous possédons déjà un compte AR24,
devons-nous répéter la procédure de connexion ?**

Non : lorsque vous avez un compte AR24 vous permettant de recevoir des courriers recommandés numériques, vous avez déjà créé votre identité numérique La Poste.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA CLÉ CERTIGREFFE

**Entre gestion multi-signatures, dépôt des
comptes et attribution de mandataire.**



Les spécificités de la clé Certigrefe

Est-il possible de déposer les comptes de plusieurs entités avec une seule et même clé Certigrefe ?

Il suffit d'un seul compte Certigrefe pour parvenir à réaliser ce type d'opération sur le Guichet unique des entreprises.

Les spécificités de la clé Certigrefe

La clé Certigrefe est-elle attribuée à un seul ordinateur ou peut-elle être installée sur plusieurs PC ?

La clé Certigrefe contient votre identité numérique et détient la capacité de signer sur le document. Elle peut donc être utilisée sur **plusieurs ordinateurs**. C'est au sein même de la clé que la magie opère !

Les spécificités de la clé Certigrefe

Quelle version d'Adobe faut-il télécharger pour utiliser Certigrefe ?

LegalVision utilise la version payante d'Adobe Acrobat Pro afin de réaliser la signature électronique avec la clé Certigrefe

Les spécificités de la clé Certigrefe

Si nous déposons plusieurs comptes de plusieurs entités, pouvons-nous le faire avec une clé Certigrefe ?

Oui, cela est tout à fait possible.

LES QUESTIONS DE NOTRE GROUPE D'ENTRAIDE

**Les interrogations des professionnels du droit
et du chiffre vis-à-vis du Guichet unique.**



Questions de notre groupe d'entraide

Sommes-nous tenus de faire signer la première page du bilan par le dirigeant ?

En principe, les comptes doivent être certifiés conformes, d'où l'obligation d'obtenir la signature du dirigeant sur la première page du bilan. Cependant, certains greffes acceptent la signature manuscrite, mais cela dépend de leur tolérance. C'est à la discrétion des greffes.

Questions de notre groupe d'entraide

Avez-vous une astuce pour éviter de demander à vos clients de signer à nouveau manuellement des documents déjà signés électroniquement ?

Voici une solution : utilisez le Guichet unique, où les documents peuvent être signés manuellement, puis numérisés, car c'est le document de synthèse qui doit être signé avec une signature particulière. Vous pouvez signer manuellement le bilan, signer électroniquement l'annexe et le compte de résultat, puis les ajouter en pièces-jointes sur le Guichet unique.

Questions de notre groupe d'entraide

Que faire en cas de tentative de dépôt des comptes et de signature invalide sur le Guichet Unique ?

Vous avez deux choix pour obtenir une signature valide :

1. Signer avec un logiciel de signature avancée rattaché à un certificat qualifié.
2. Associer votre compte avec France Connect +.

Questions de notre groupe d'entraide

Faut-il que le bilan soit signé de manière simple ou qualifiée ?

Il doit être signé de manière simple, car il s'agit d'une pièce justificative et non d'un acte.

Questions de notre groupe d'entraide

Est-ce que les statuts peuvent être signés à la fois électroniquement et manuscritement ?

En principe, non. Vous devez choisir un mode de signature. Cependant, il est préférable de vérifier cela avec les greffes pour savoir s'ils acceptent cette pratique.

Questions de notre groupe d'entraide

Faut-il prévoir une résolution spécifique lors de l'assemblée générale, en plus du pouvoir en porteur, afin de spécifier clairement le nom de la personne qui sera responsable de la signature électronique en cas de refus du directeur général ou du représentant légal de s'en charger ?

Vous avez deux possibilités :

- Soit faire signer un pouvoir séparé,
- Soit intégrer une résolution dans votre assemblée générale, en ajoutant dans la résolution la mention de la signature au porteur et le nom de la personne qui effectuera le dépôt. Cela lui permettra de signer et de déposer les documents.

Questions de notre groupe d'entraide

Maintenant que le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont demandés séparément sur le Guichet unique, faut-il certifier conforme chacun des documents individuellement ?

Normalement, ces documents doivent être séparés. Chez LegalVision, nous n'avons fait signer aucun des trois documents jusqu'à présent. Nous prenons simplement la page de garde certifiée que nous annexons.

Certains greffes acceptent que vous regroupiez tous les comptes au sein d'un seul et même document, tandis que d'autres refusent et demandent une séparation. Ce sont des pratiques propres à chaque greffe. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de rejet nous demandant de certifier conforme nos documents.

Questions de notre groupe d'entraide

Peut-on déposer des documents signés avec des modes de signature différentes ?

Oui : vous pouvez signer manuscritement le bilan, puis signer électroniquement l'annexe ainsi que le compte de résultat, puis rajouter ces documents en pièces-jointes sur le Guichet unique. C'est le document de synthèse qui doit être signé avec un outil particulier.

Questions de notre groupe d'entraide

Multiplicité des signatures : peut-on déposer des documents signés avec différents modes (bilan signé manuscritement et synthèse) ?

Vous pouvez tout à fait avoir un PV signé électroniquement et une plaquette de compte signée manuscritement. Pour ce faire, il vous suffit de les intégrer au Guichet unique.



**VOUS SOUHAITEZ OBTENIR PLUS
D'INFORMATIONS SUR LA
SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?**

**N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS
FORMALISTES EXPÉRIMENTÉS !**

